

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0681

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron - Chassieu

objet : Aménagement de la ligne de tramway T5 - Modalités de gestion des aménagements de voirie et d'espaces verts - Convention

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

Conseil du 2 novembre 2015**Délibération n° 2015-0681**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Bron - Chassieu

objet : **Aménagement de la ligne de tramway T5 - Modalités de gestion des aménagements de voirie et d'espaces verts - Convention**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

Le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) a décidé de prolonger la ligne T2 de Bron - les Alizées jusqu'au site d'Eurexpo et a obtenu l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique le 23 décembre 2010. Cette opération consiste à assurer la desserte du parc d'exposition Eurexpo, par la création d'une branche raccordée à la ligne T2 actuelle. Cette extension traverse la Commune de Bron pour aller jusqu'au site d'Eurexpo, implanté sur la Commune de Chassieu. Cette ligne s'appelle aujourd'hui T5.

Par délibération du Conseil n° 2011-2618 du 12 décembre 2011, la Métropole de Lyon a confié au SYTRAL la maîtrise d'ouvrage unique de cette opération. La Métropole a participé financièrement à ce projet selon des modalités fixées dans la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour les travaux consistant à la reprise des chaussées et bordures, à la réalisation des pistes cyclables, au réaménagement des espaces publics autour de la plateforme du tramway, au revêtement des quais et engazonnement de la plateforme, à la réalisation des fourreaux urbains, à la déviation des réseaux d'assainissement, aux travaux au carrefour de la Boutasse ainsi qu'aux études et travaux d'accompagnement, aux acquisitions foncières, incluant les frais de maîtrise d'œuvre et les révisions de prix.

Gestion des espaces

Suite à la réalisation de ces travaux sous maîtrise d'ouvrage du SYTRAL, il appartient désormais à chaque collectivité d'assurer la gestion des espaces relevant de sa compétence. L'objet de la convention de gestion est de :

- définir les modalités de gestion des aménagements de voirie réalisés dans le cadre du projet d'extension de la ligne T5, soit depuis l'avenue de Lattre de Tassigny jusqu'à Eurexpo,
- définir et affecter les zones semées ou plantées et les secteurs arrosés, dans le cadre du projet,
- définir les modalités d'entretien desdites zones,
- définir les modalités de prise en charge financière et facturation afférentes.

La convention stipule une répartition des gestions entre les parties, selon leurs compétences respectives :

- le SYTRAL assure la gestion du gabarit libre d'obstacle de la plateforme de la ligne,
- les Communes assurent la gestion hors du gabarit libre d'obstacle. Les Villes de Bron et de Chassieu sont, de par leur compétence en matière de gestion des espaces verts, gestionnaires des plantations situées sur les sur-largeurs de la plateforme du tramway situées sur leur territoire,
- pour sa part, la Métropole assurera l'entretien des voiries, des carrefours à feux, ainsi que des noues bordant de part et d'autre la plateforme du tramway boulevard de l'Europe. Elle assure également l'entretien des arbres d'alignement situé le long de T5 à l'exception de l'intérieur du parc d'Eurexpo.

Entretien et maintenance

Suite à la réalisation des aménagements, l'entretien et la maintenance de ceux-ci tels que bordures, trottoirs, chaussées, mâts d'éclairage, traverses et voliges en soutènement de talus, sont dévolus aux différentes personnes publiques concernant à :

Bron :

- la rue de Lattre de Tassigny,
- l'avenue François Mitterrand,

Chassieu :

- la rue du Chêne,
- l'avenue de l'Europe.

S'agissant plus particulièrement du carrefour Schuman, son entretien et sa maintenance, hors plateforme et émergences du tramway, qui restent propriété du SYTRAL, incomberont à la Métropole de Lyon, en sa qualité de gestionnaire de voirie. La Métropole de Lyon assurera, à cet égard, le contrôle et la maintenance des bandes rugueuses posées sur la chaussée ainsi que des équipements de signalisation lumineuse tricolore (SLT) nécessaires à la mise en sécurité du carrefour.

La convention ne prévoit aucun flux financier entre les parties. Elle est conclue pour la durée de fonctionnement de la ligne T5 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention relative à la délimitation et aux modalités de gestion des espaces verts, plantes et autres aménagements de voirie le long du tracé de la ligne de tramway T5 à passer entre la Métropole de Lyon, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), la société KEOLIS Lyon, les Communes de Bron et Chassieu.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention et l'ensemble des actes nécessaires à son exécution.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.